

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 13/04/2018	Dossier complet le :	/04/2018	N° d'enregistrement : 2018-0057
Modernisation du stade des Charmilles à l Réalisation d'un vestiaire sportif et installa			
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénon	n .	
2.2 Personne morale		L ho	
Dénomination ou raison sociale	Société d'Aménagement d		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Madame Florence SYOEN,	directeur	
RCS / SIRET 5 2 6 0 2 0 6	1 5 0 0 0 6 2	Forme juridique	SPLA
Joign	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann dimensionnement correspo		2-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie stres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 d) Équipements sportifs et aménagements associés	-Construction d'un vestiaire	e, en éléments modu naximum de 3.15 m	llaire, d'une surface de plancher de ètres par rapport au terrain naturel
	-Construction d'une tribune	es spectateurs de ce	nt trente places (dont quatre PMR), de
	71m2 d'emprise au sol pou naturel.(Soumis à Permis de		num de 4.10m par rapport au terrain
	Tiacorei.(50airiis a r eiriiis ac	e Constraine)	
THE SHEET IS AN ADMINISTRATION	4. Caractéristiques généi	ales du projet	
Doivent être annexées au présent form			formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver			
Sur le stade des Charmilles de la commun		oortant un terrain d'e	entraînement ainsi qu'un terrain
d'honneur, le projet consiste en deux con - A remplacer l'ancien complexe de vestia		enu vétuste dont la	nosition est excentrée vis à vis des
terrains, et la consommation d'électricité			
vestiaire dont la disposition est centrale p	ar rapport aux terrains, et à b	asse consommation	d'énergie. A ce stade, l'usage de
l'ancien ensemble de vestiaire serait dédi		s de démolition). En	nprise au sol du projet: 285m2 ;
hauteur maximum par rapport au terrain - A créer une tribune de cent trente place		e le terrain d'honneu	ır soit homologué pour recevoir des
compétitions de catégorie quatre (homo			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

L'implantation de ces deux ensemble se situe en espace vert, les eaux de pluies étant gérées par infiltration.

4.2 Objectits du projet	
Pour le complexe vestiaire: de par son positionnement, et le confort de ces équipements modernes cet aménagement vise à promouvoir l'accueil des usagers du stade. Cet équipement se compose de quatre vestiaires de vingt à vingt-cinq mètres carré, chacun doté de sanitaires et douches, d'un local de rangement, d'un local technique, et de trois vestiaires permettant l'accueil de deux arbitre et d'un délégué. De plus, cet équipement répond à la norme de catégorie quatre de la FFF pour l'accueil de matches	
officiels. Le site est équipé d'une ancienne tribune en bois, de faible capacité et ne répondant plus aux normes de sécurité ni d'accueil du public. De plus, celle-ci dessert le terrain d'entraînement. La nouvelle tribune, aux normes de sécurité et d'accueil est implanté au bord du terrain d'honneur.	
au boid du terrain d'honneur.	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Qu'il s'agisse du vestiaire ou de la tribune, les éléments des constructions sont fabriqués en usine.	
Sur site, après amenée des dessertes de réseaux, seront opérés les terrassements pour création des plateformes, puis le gros œuvre pour confectionner les longrines et massifs sur lesquels seront disposés les ensembles préfabriqués.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation L'exploitation de ces équipements sera opérée par la commune d'Estrées Saint Denis.	
L'exploitation de ces equipements sera operee par la commune d'estrees saint Denis.	
	ķ.

La décision de l'autorité environnem Chacun des équipements fait l'objet de	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisat l'instruction d'un Permis de Construire distinct.	ion(s).
	leurs caractéristiques ètres de hauteur par rapport au terrain naturel.	Valeur(s)
	mètres maximum par rapport au terrain naturel.	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> 2° <u>3</u> 8	' <u>14 " 6</u> 9
A l'intérieur du stade des Charmilles, à Estrées Saint Denis, situé entre la rue de la Plaine, et la rue du Jeu d'Arc.		'"_ Lat ° "_ '"_ Lat ° "_
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

	Ī		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau? X Si oui, dans quel milieu ? Les eaux de pluies des toitures sont infiltrées dans les terrains. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \boxtimes en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-Il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux usées issues des sanitaires du complexe vestiaire sont conduites au réseau de collecte communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Occasionnellement les DIB issus de l'usage de vestiaire. Ceux -ci sont contenus dans des bacs et collectés comme tous DIB par le service diligenté par la commune.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population			×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	fiées d	u 6.1 so	-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
6.3 Les incide	ences du projet identifi			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non Si oui, deci	1462 16	squeis .	

	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les el égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
er Da pr	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. ans la mesure ou les équipements envisagés sont de faibles tailles, que les eaux pluviales retournent au milieu naturel, que rojet ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementé par des mesures de protection, que les effluents et déchets sont collecte aités, une mesure d'évaluation environnementale ne semble pas opportune.	le
	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1		ij
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	non publié ;	X
2	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
3	non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

En lieu et place du CERFA 14 734, ci-joint plan d'emprise de la Déclaration de Travaux.

Projet du permis de construire pour le vestiaire.

Plan masse et plans de détail de la tribune.

Plan projet des réseaux et aménagements périphériques.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beauvais

le, 19 mars 2018

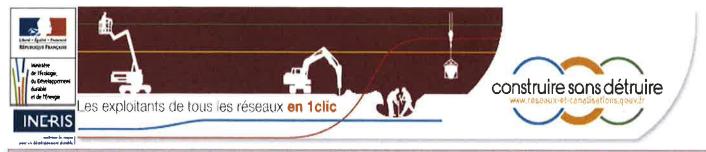
M. Pascel VANIONNE SAO

Signature

Société d'Aménagement de l'Oise SPLA à forme anonyme

86 Avanue Salvedor Allende - Bâtiment A 60000 BEAUVAIS 41: 03 44 08 27 80 - Fax : 03 44 06 27 99

ANNEXE 1: Plan d'imprise DT (5 pg/01)



Plan de l'emprise du chantier

Vous devez transmettre à tous les exploitants de réseaux concernés par votre chantier :

-le présent document intitulé « Plan de l'emprise du chantier »,

-les formulaires pré-remplis CERFA 14434*02 (Formulaire DT/DICT) ou 14523*03 (avis de travaux urgents) à compléter par vos soins. Vous pouvez également faire parvenir le fichier XML de votre dossier déclarant de façon dématérialisée aux exploitants.

Selon les dispositions de l'article R.554-22-V du code de l'environnement (crée par l'article 4 du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) "si le marché de travaux ou la commande des travaux n'est pas signé dans les trois mois suivant la date de la consultation du guichet unique [...]", un renouvellement de la demande est nécessaire.

Informations sur le projet :

Localisation du chantier :

60190 ESTREES ST DENIS

(Code INSEE: 60223)

Nature de la consultation :

DT

Date de la consultation :

4 janv. 2017

N° consultation du téléservice :

2017010401353TFX

Tracé de l'emprise du chantier :



Communes concernées par le chantier :	

60190 ESTREES ST DENIS

(code INSEE 60223) (Commune principale)

Légende :

Système géodésique 3

RGF 93

Couches affichées :

EPSG:

EPSG:4171

- Carte: 2012

Echelle:

1 / 4265

- Photographies aériennes: Géoportail Numerique

2010

Surface:

4671 m²

- Limites administratives: 2011

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier:

Emprise au format GML

<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">

<gml:surfaceMember>
<gml:Polygon>
<gml:exterior>
<gml:LinearRing>

<gml:posList srsDimension="2">2.637781 49.431168 2.637673 49.430896 2.637341 49.430666 2.636096 49.43031 2.636268 49.430094 2.636236 49.429919 2.636364 49.429724 2.636504 49.429619 2.636751 49.429577 2.636858 49.42964 2.636311 49.430289 2.637126 49.430561 2.63733 49.430491 2.63748 49.430303 2.637705 49.430359 2.637545 49.430687 2.637888 49.430791 2.638199 49.430987 2.638285 49.431085 2.637781

49.431168</gml:posList>
</gml:LinearRing>
</gml:exterior>
</gml:Polygon>

</gml:surfaceMember>
</gml:MultiSurface>

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

- Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan
- · Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier

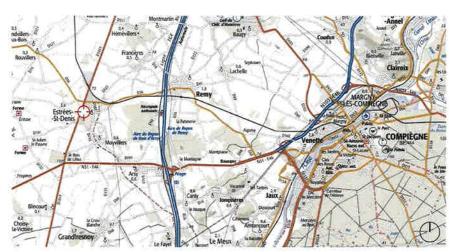
	Polygone 1	
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	49.43116828101311	2.637780585323921
Coordonnées sommet 2	49.43089615307834	2.6376732969244245
Coordonnées sommet 3	49.43066588980057	2.637340702885985
Coordonnées sommet 4	49.430310026245365	2.6360961574518234
Coordonnées sommet 5	49.430093715764	2.636267818891018
Coordonnées sommet 6	49.42991927113271	2.636235632371169
Coordonnées sommet 7	49.429723892409186	2.636364378450565
Coordonnées sommet 8	49.42961922491575	2.636503853369911
Coordonnées sommet 9	49.42957735785587	2.6367506166887535
Coordonnées sommet 10	49.42964015843229	2.63685790508825
Coordonnées sommet 11	49.43028909301464	2.636310734250816
Coordonnées sommet 12	49.43056122431703	2.637126126086991
Coordonnées sommet 13	49.43049144720393	2.6373299740460356
Coordonnées sommet 14	49.43030304850278	2.6374801778053305
Coordonnées sommet 15	49.4303588704156	2.6377054834442744
Coordonnées sommet 16	49.4306868228705	2.6375445508450293
Coordonnées sommet 17	49.430791488086086	2.637887873723418
Coordonnées sommet 18	49.43098686255766	2.638199010081959
Coordonnées sommet 19	49.43108454950166	2.6382848408015556
Coordonnées sommet 20	49.43116828101311	2.637780585323921

Gumiaux & Gombeau
Architecte DPLG
Breal sous Montfort / Pioermel, 00 93 93 19 07

Permis de construire - Janvier 2018

PC 1

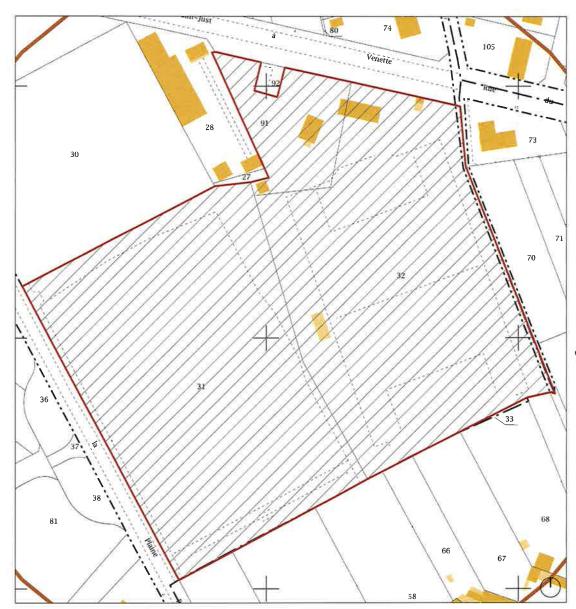




PLAN DE SITUATION 1



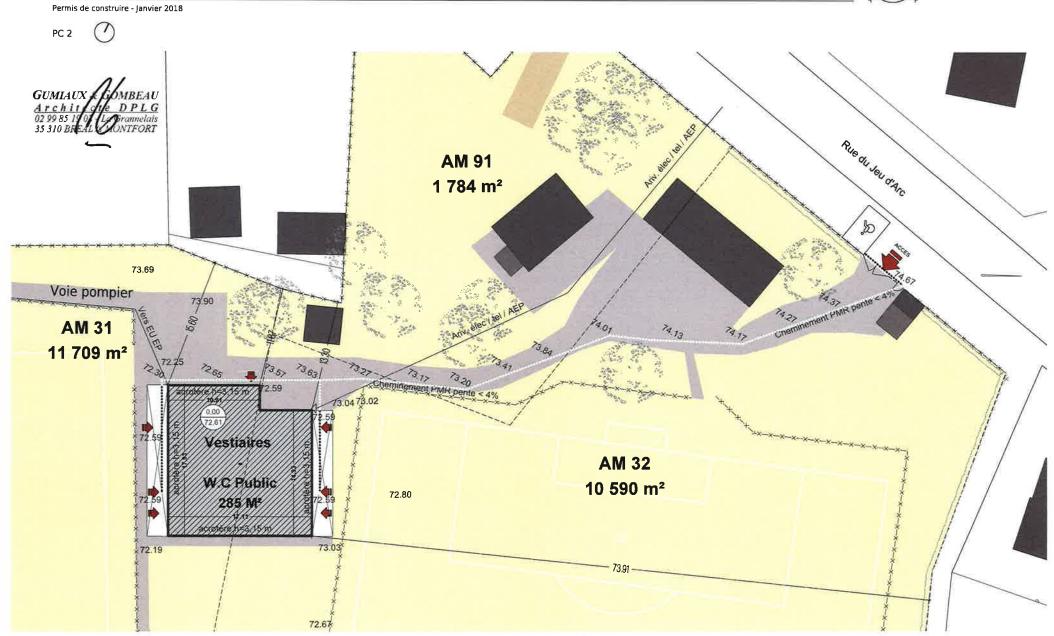
PLAN DE SITUATION 2









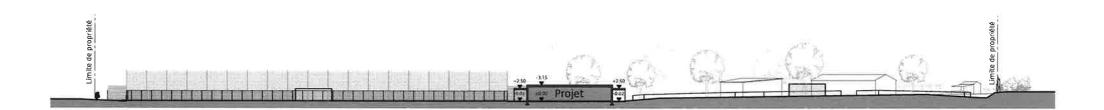




Permis de construire - Janvier 2018

PC 3

COUPE SUR TERRAIN 1/500ÈME







Permis de construire - Janvier 2018

PC 4

NOTICE

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain, objet de la demande est situé à ESTREES ST DENIS (60 190) au Chemin de Rouvillers.

Le terrain est composé des parcelles AM 32 de 10 90 m², AM 91 de 1 784 m² et AM 31 de 11 709 m².

La parcelle comprend 13 arbres de haute tige.

Le site est clôturé au Sud-Ouest et au Nord. A l'Est et au Sud-Est, des haies bordent les limites de propriété.

Une pelouse recouvre l'ensemble du terrain à l'exception d'un chemin en enrobé.

La parcelle est bordée d'une voie de circulation au Nord et au Sud-Ouest.

Au Sud les terrains sont construits or, à l'Ouest, la parcelle est un champ.

LES PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

- a) Le niveau du terrain naturel restera globalement inchangé, seul un décaissé sera réalisé pour permettre la réalisation du bâtiment
- b) Le projet correspond à la création de six vestiaires et d'un WC public.

Il est constitué d'un bâtiment modulaire à toit plat. Le bâtiment recevra du public. Il sera constitué de :

- 6 vestiaires dont 4 accessibles aux P.M.R
- 1 WC public P.M.R
- 1 local rangement
- 1 buanderie

Il s'implante au Nord-Ouest entre les deux terrains de foot existants, parallèlement à la limite Nord-Ouest de la parcelle.

De part le traitement du volume et des matériaux, le bâtiment aura un aspect contemporain,

Les entrées seront clairement visibles et protégées grâce à deux auvents.

- c) Aucune clôture ne sera installée.
- d) Les matériaux et les couleurs de la construction seront les suivantes :
- Toiture en bac acier (RAL 5008)
- Menuiseries extérieures noires (RAL 9005)
- Bardage en bac acier nervuré blanc (RAL 9010)
- Bandeau de l'acrotère noir (RAL 9005)
- e) Un chemin piéton longera l'ensemble du bâtiment pour desservir l'ensemble des entrées.

Une voie desservira au Nord le bâtiment. Aucun parking ne sera créé. Une place P.M.R existe sur la voie publique au plus proche de l'entrée du site.

Le terrain conservera sa pelouse et ses arbres

f) L'accès à la parcelle est inchangé.

Ph. Gumiaux Architecte DPI G



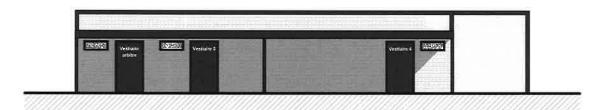


Permis de construire - Janvier 2018

PC 5

FACADE 1/100EME

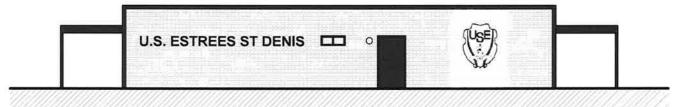




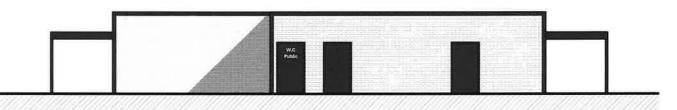
FACADE EST



FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE NORD



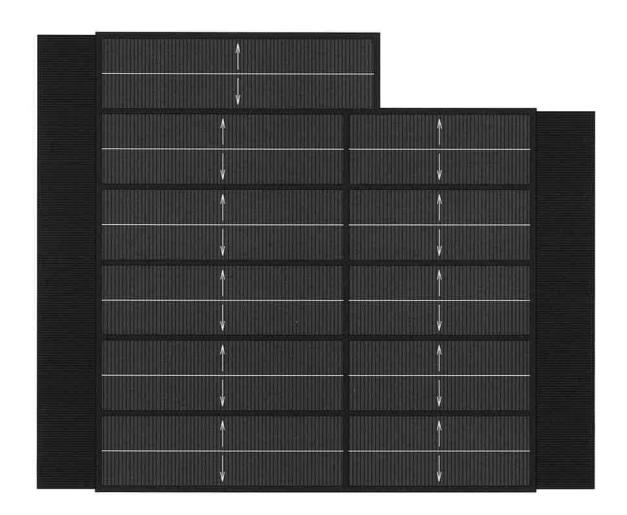
Permis de construire - Janvier 2018

PC 5

PLAN DE TOITURE 1/100EME







Gumiaux & Gombeau
Anchitecte DPLG
Breal sous Matthat x Florinet, MY 89 S 18 SY

Permis de construire - Janvier 2018

PC 6-7-8



INSERTION - PC 6

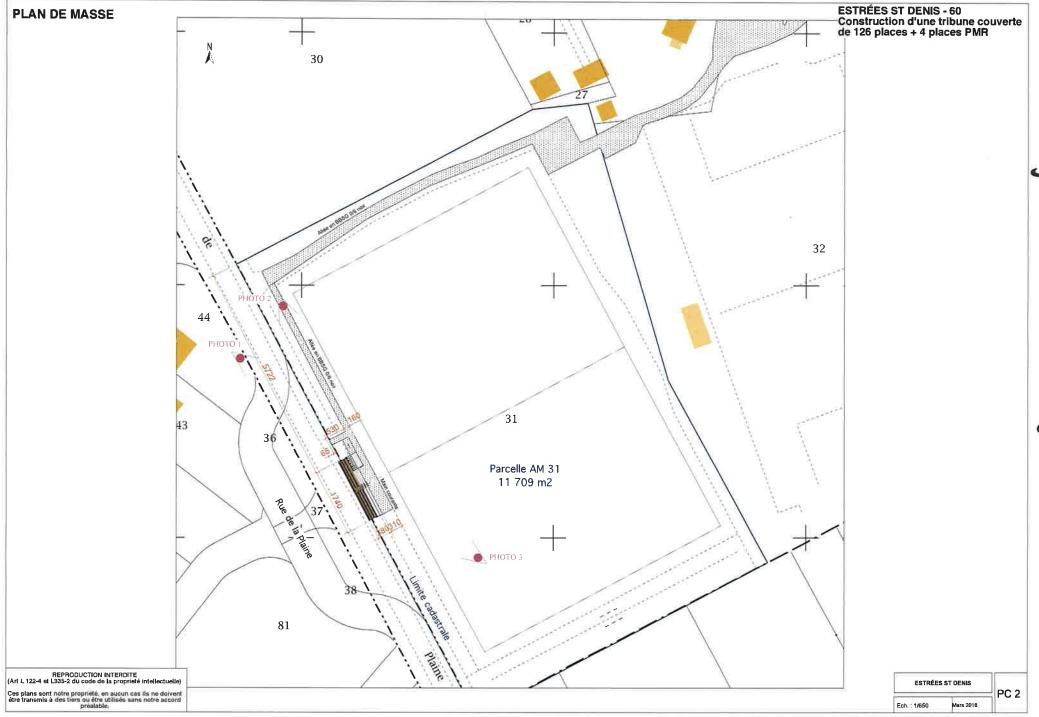




PHOTO A - PC 7



PHOTO B - PC 8

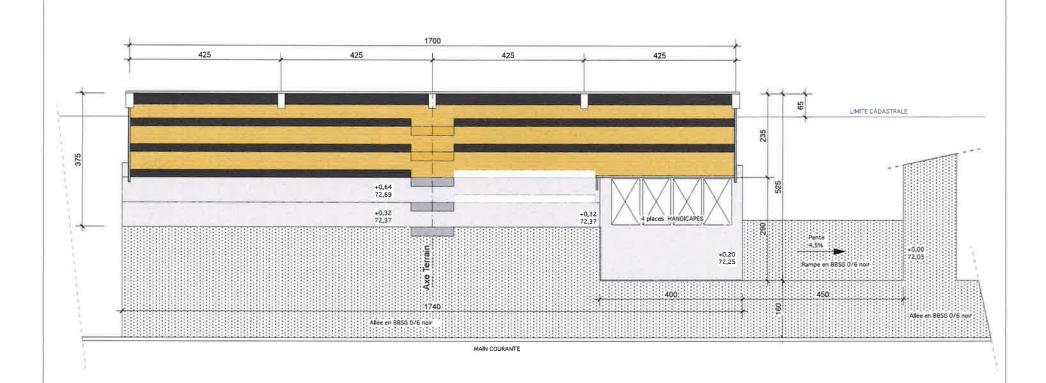




ESTREES SAINT DENIS - 60 Projet de Tribune TKMINI lamellé collé 126 places + 4 places PMR

www.batisport.fr

VUE EN PLAN



REPRODUCTION INTERDITE (Art L 122-4 et L335-2 du code de la proprieté intellectuelle)

Ces plans sont notre propriété, en aucun cas ils ne doivent être transmis à des tiers ou être utilisés sans notre accord préalable. ESTREES ST DENIS

Ech.: 1/100 Mars 2018

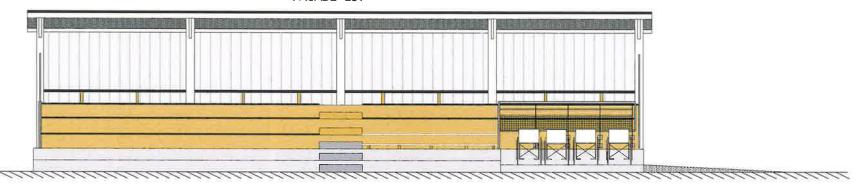


Contractent général aports loisirs 6, rue Jules Michelet - 86530 Naintré Tél.: 05 49 20 10 11 - Fax: 05 49 20 11 12

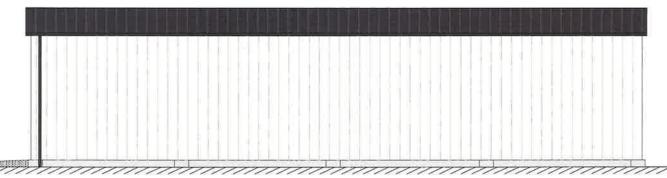
www.batisport.fr

ESTREES SAINT DENIS - 60 Projet de Tribune TKMINI lamellé collé 126 places + 4 places PMR

FACADE EST



FACADE OUEST



REPRODUCTION INTERDITE (Art L 122-4 et L335-2 du code de la proprieté intellectuelle)

Ces plans sont notre propriété, en aucun cas ils ne doivent être transmis à des tiers ou être utilisés sans notre accord préalable.

DOCUMENT ÉTABLI PAR BATISPORT

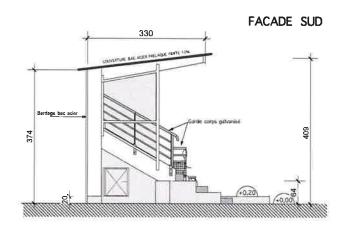
ESTREES ST DENIS

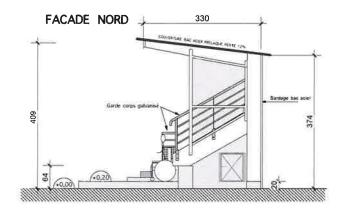
Ech.: 1/100 Mars 2018



ESTREES SAINT DENIS - 60 Projet de Tribune TKMINI lamellé collé 126 places + 4 places PMR

www.batisport.fr





REPRODUCTION INTERDITE (Art L 122-4 et L335-2 du code de la proprieté intellectuelle)

Ces plans sont notre propriété, en aucun cas ils ne doivent être transmis à des tiers ou être utilisés sans notre accord préalable.

ESTREES ST DENIS

Ech.: 1/100 Mars 2018

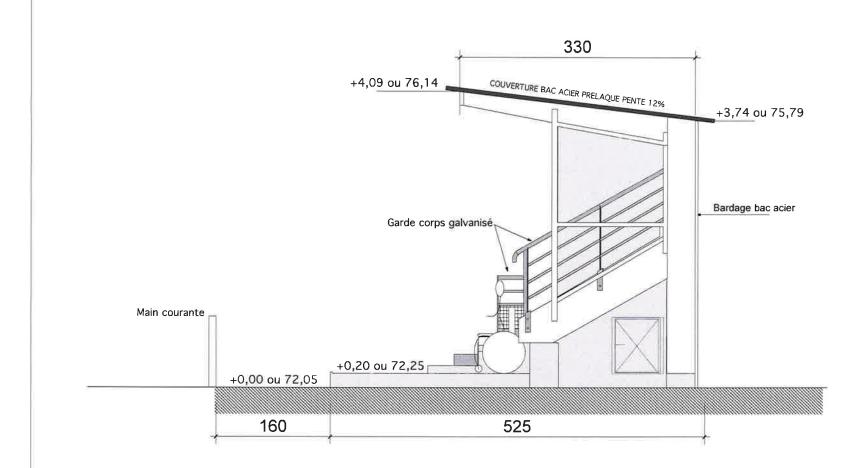
PC 5



COUPE DE NIVEAUX

ESTREES SAINT DENIS - 60 Projet de Tribune TKMINI lamellé collé 126 places + 4 places PMR

www.batisport.fr



DOCUMENT ÉTABLI PAR BATISPORT

REPRODUCTION INTERDITE (Art L 122-4 et L335-2 du code de la proprieté intellectuelle)

Ces plans sont notre propriété, en aucun cas ils ne doivent être transmis à des tiers ou être utilisés sans notre accord préalable. ESTREES ST DENIS

Ech.: 1/100 Mars 2018

PC 3

